

Réf: Dossier N° 131518

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « COEURBAT »

Siège social Abidjan, Bingerville, ABIDJAN Bingerville Cité Saint Michel Archange, Akandjé II Extension,, Lot 23, Ilot 6

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/08/2022, et enregistrés au CEPICI le 04/08/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COEURBAT »

Objet : Travaux de construction d'habitat notamment la conception, la construction, le décapage. Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Bingerville, ABIDJAN Bingerville Cité Saint Michel Archange, Akandjé II Extension,, Lot 23, Ilot 6

Dirigeant(s) : M AKE MONDAH MERAUD PIERRE MICHEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-09731 du 24/10/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°55782/GTCA/RC/2022 du 24/10/2022

